L'assiette dieppoise

régie personnalisée pour
la restauration municipale

production, livraison de repas

Parc Euro Channel
44, rue Louis Blériot
76370 Neuville-lès-Dieppe

tél : 02 32 14 00 50
fax : 02 32 14 00 51
mail : assiette.dieppoise@wanadoo.fr

APE : 555A
SIRET : 404 343 931 00014
SIREN : 404 343 931

ASSIETTE DIEPPOISE

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
11 janvier 2019

L'an Deux Mille Dix Neuf, le 11 janvier 2019, à 14 heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué le 28 décembre 2018 s'est réuni dans les locaux de la régie de restauration l'Assiette Dieppoise

Etaient présents : :
Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON, Présidente
Madame Annette ROUSSEL, Vice Présidente
Madame Patricia RIDEL
Madame Marie-Luce BUICHE
Monsieur Yves BEGOS
Madame Evelyne DUPUIS
Madame Huguette MARCHAND
Madame Maïna TOULGOAT

Pouvoir donné par :
Madame Véronique GOTTWALD à Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON

Secrétaire de séance :
Monsieur Yves BEGOS

Assistaient à la séance :
Monsieur Patrice LEBLOND, Directeur de la Régie,
Madame Myriam COLANGE, Directrice de l'administration générale E.administration – Ville de Dieppe

Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON, Présidente de l'Assiette Dieppoise ouvre la séance à 14 heures, suivant l'ordre du jour ci-après :

1 – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Administration du 16 novembre 2018

Approuvé, à l'unanimité par les administrateurs présents, le compte rendu de la séance du Conseil d'Administration 16 novembre 2018

2 – Budget Primitif 2019

Approuvé à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2019, équilibré en recettes et en dépenses à la somme globale de 1 651 368 €, décomposés comme suit :
- section d'exploitation : 1 594 638 €
- section d'investissement : 57 000 €

3 - Avenant à la convention de mise à disposition de personnel auprès de la Régie Personnalisée «Assiette Dieppoise» des agents chargés de l'administration, la production et la livraison des repas en liaison froide pour la restauration municipale de la Ville de Dieppe

Approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration la signature d'un avenant n° 2 à la convention n° 2016-382 de mise à disposition de personnel auprès de la régie personnalisée « Assiette Dieppoise », portant actualisation de la liste des agents concernés

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Emmanuelle CARU-CHARRETON lève la séance à 14 heures 45 minutes.

Emmanuelle CARU-CHARRETON
Présidente de l'Assiette Dieppoise

RÉGIE PERSONNALISÉE POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE